

CAMAIEU

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 24.240.816 Euros
Siège social : 211 avenue Brame - 59100 ROUBAIX
330 345 927 RCS Roubaix-Tourcoing

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2008

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 et conformément à l'article L.225-37 al.6 du Code de Commerce, le présent rapport, rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La société ne s'est pas appuyée sur le cadre de référence mis en place par l'AMF pour la rédaction du rapport.

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de 4 membres nommés pour 6 ans, Jusqu'au 22 mai 2007, les membres étaient :

Le président, Monsieur Jean-Pierre Torck
Le Vice Président, Monsieur Dominique Gaillard
Madame Lise fauconnier
Monsieur Yann Chareton.

Depuis le 22 mai 2007, le Conseil est composé de :

Le président, Monsieur Jean-Pierre Torck
Le Vice Président, Monsieur Benoit Valentin
Monsieur Hugh Langmuir
Monsieur Xavier Geismar

Monsieur Jean-Pierre Torck a démissionné de ses fonctions le 14 mars 2008.
Monsieur Jean-François Duprez a été coopté le même jour comme membre du Conseil, puis nommé comme Président.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués par lettre simple environ une semaine avant la tenue de la réunion.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée, dans les mêmes délais, pour le conseil d'arrêté des comptes semestriels et annuels et chaque fois que la loi l'y oblige.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux. L'Assemblée générale du 8 juin 2001 a alloué aux membres du conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle maximum de 22 867 euros.

Pour l'année 2007, le Conseil de Surveillance de notre société s'est réuni aux dates suivantes :

- le 14 février 2007, en présence de 4 administrateurs,
- le 13 mars 2007, en présence de 3 administrateurs,
- le 22 mai 2007, en présence de 4 administrateurs,
- le 22 mai 2007, en présence de 4 administrateurs,
- le 25 mai 2007, en présence de 4 administrateurs,
- le 15 juin 2007, en présence de 4 administrateurs,
- le 26 septembre 2007, en présence de 3 administrateurs,
- le 20 novembre 2007, en présence de 3 administrateurs,
- le 28 décembre 2007, en présence de 3 administrateurs.

Ces réunions permettent d'aborder principalement l'examen des comptes semestriels, annuels et prévisionnels ainsi que la stratégie de développement.

Les documents relatifs à la tenue des Conseils de Surveillance (comptes annuels, rapport du Conseil, procès-verbal du précédent Conseil, ...) sont communiqués à l'ensemble des participants.

Un dossier complet est remis à l'entrée en séance à chaque personne présente. Ce dossier est également adressé par courrier aux personnes n'ayant pu assister à la réunion.

II. DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE

L'Assemblée générale du 17 mai 2006, avait autorisé le Directoire, en application des articles L 225-177 à L 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans la limite d'un montant maximum de 3 % du capital.

Le directoire disposera d'un délai qui ne pourra excéder trente-huit mois, à compter du 17 mai 2006, pour utiliser en une ou plusieurs fois l'autorisation susvisée.

L'Assemblée générale du 17 mai 2006 avait :

1) autorisé le Directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat en Bourse de ses propres actions faisant l'objet de la sixième résolution soumise à l'Assemblée sous sa forme ordinaire,

2) conféré tous pouvoirs au Directoire pour procéder, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital par annulation des actions, dans la limite de 10 % de ce dernier et par période de 24 mois, pour arrêter le montant définitif de la réduction du capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

III. **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE**

Définition et référentiel

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la Direction et l'ensemble du personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Le dispositif de contrôle interne ainsi défini permet d'obtenir une assurance raisonnable – et non une certitude – que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

Chaque service a mis en place ses propres objectifs et ses procédures de contrôle en s'appuyant sur un système d'information et un outil informatique constamment actualisé.

Exploitation :

Les objectifs principaux du réseau sont l'optimisation du chiffre d'affaires et la bonne gestion des frais de fonctionnement des magasins.

Pour les atteindre, le réseau dispose :

- d'un concept magasin dont les évolutions ont été régulièrement testées et mesurées en variation de chiffres d'affaires
- d'une force de vente hiérarchisée en plusieurs niveaux dont les résultats et performances commerciales sont mesurées notamment par le biais d'un reporting trimestriel et garanties par un ensemble de procédures relatives au respect des

- lois et règlements et à la gestion des actifs (liquidité, mobilier magasin, stocks magasins)
- d'une fonction support merchandising destinée à orienter la mise en place et en valeur des collections magasins et dont la performance est mesurée, magasin par magasin, par comparaison de l'évolution des chiffres d'affaire des différents magasins. De ce point de vue, le parc actuel de magasins constitue une base de comparaison suffisante.
 - d'un cadre budgétaire établi pour chaque magasin et validé annuellement par le comité de direction, lui permettant périodiquement de mesurer les écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
 - d'une série d'indicateurs élaborés par le contrôle de gestion lui permettant de mesurer notamment la bonne adéquation des frais de personnel avec le niveau de chiffres d'affaires réalisés, l'évolution de la démarque sur stock.

Achats :

L'objectif de la direction des achats est de fournir au réseau en temps voulu une gamme attractive et en quantité suffisante qui lui permette de réaliser le chiffre d'affaires dans le respect d'un niveau de marge préalablement déterminé.

Pour atteindre cet objectif, la direction des achats dispose :

- d'une direction du style et du marketing qui lui permettent de créer et d'élaborer des collections cohérentes et attractives pour la clientèle.
- d'une centrale lui garantissant l'optimisation du rapport qualité / prix des achats afin de maximiser la marge dégagée.
- d'un outil spécifique lui permettant d'identifier régulièrement son risque de rupture et/ou de sur-engagement tout en pilotant son niveau de marge.
- de procédures de cadencement et de suivi des achats et engagements lui permettant des ajustements le cas échéant.
- d'une procédure de sélection des fournisseurs et d'un cahier des charges signé par chacun d'entre eux.
- d'un service contrôle qualité permettant d'identifier en amont tout litige produit éventuel.
- de bureaux de représentation dans les pays émergents permettant de garantir le niveau de marge et dont les coûts de fonctionnement font l'objet d'un suivi spécifique par le contrôle de gestion.
- d'un contrôle budgétaire de l'ensemble des coûts de fonctionnement de la direction des achats.

Flux :

Les objectifs principaux de la direction des flux peuvent être définis comme :

- l'optimisation de la mise à disposition des marchandises aux magasins
- la maîtrise du coût de non qualité du groupe, au travers de la direction des magasins d'usine
- le développement et la maîtrise de la master franchise

Pour atteindre ces objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la mise à disposition des marchandises aux magasins :

- de capacités de transport nationaux et internationaux dont elle s'assure qu'elles sont suffisamment importantes et diversifiées et dont elle s'attache à maîtriser les coûts et la qualité, notamment au moyen de procédures rigoureuses de sélection de transporteurs et de comparaison de prix.
- de plusieurs entrepôts de stockage qui lui garantissent la sécurité des actifs dont elle a la responsabilité, ce dont elle s'assure périodiquement au moyen de contrôles d'inventaire physique.
- d'une compétence spécifique d'approvisionnement des magasins qui s'appuie sur un système progiciel de répartition.

En ce qui concerne la direction des magasins de fin de collections :

- d'outils de suivi budgétaire qui lui permettent une analyse des écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
- d'un ensemble de procédures relatives au fonctionnement de ces magasins et qui sont comparables à celles appliquées dans les autres points de vente du groupe.

En ce qui concerne la maîtrise de la master franchise

- d'une procédure d'approbation du partenaire par le comité de direction
- du recours systématiquement à des lettres de crédit pour garantir la recouvrabilité des créances sur les master franchisés et à l'insertion de clause dans le contrat de master franchise prévoyant l'achat automatique par le master franchisé des stocks invendus au delà d'une certaine période.

Ressources humaines :

La direction des ressources humaines est en charge de la gestion des salariés au sein du groupe, de l'établissement de la paye et de la gestion des relations sociales, notamment avec les syndicats et représentants du personnel.

Pour atteindre ses objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la gestion des carrières :

- d'une procédure de recrutement formalisée, d'une définition précise des postes les plus courants et d'une grille de salaires qui s'y rapporte.
- D'un système automatique d'entretiens semestriels d'évaluation de performance pour les salariés des magasins.
- d'un service de formation interne afin de mettre en adéquation les compétences des salariés et les spécificités de chaque métier type.
- D'un service juridique interne à la direction des ressources humaines qui est en charge de la validation du traitement juridique des principales phases du parcours du salarié dans le groupe.

En ce qui concerne la gestion de la paye :

- d'un service gestionnaire de paye spécialisé organisé en groupes, placé sous la supervision d'un responsable et de chefs de groupe.
- d'un progiciel spécialisé et fiable.

Evolution du contrôle interne

Une cartographie des risques a été élaborée avec l'aide d'un cabinet d'audit indépendant.

Au cours de l'année 2007, l'entreprise a maintenu son organisation générale et continué à améliorer ses contrôles et procédures afin de les adapter à l'évolution de son activité (forte croissance) et à son internationalisation (ouvertures de nombreux magasins)

Les principales nouvelles actions menées au cours de cette année sont :

- mise en place du code d'identification sur la caisse pour chaque vendeuse afin de tracer les opérations de caisse,
- réédition du "Guide des procédures" pour chaque magasin et animation / re-sensibilisation complète,
- audit par un consultant externe du processus de mise à jour des stocks magasins suite à l'inventaire,
- mise en place du portail Direction des Ventes avec sécurisation des accès aux informations sur le CA des magasins,
- Contrôle de cohérence de stock : création d'un état de contrôle, en temps réel, de la cohérence du stock par carton,
- Mise en place d'un contrôle de cohérence des prix de revient entrepôts suite à un inventaire de ce dernier,
- Mise en place d'un outil de suivi des certificats d'origine (douanes).

Concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, le groupe :

- dispose en son sein de services comptables et financiers, qui traitent l'information comptable à l'aide de logiciels de comptabilité générale et de comptabilité analytique intégrés, assurent la production des comptes ainsi que les déclarations fiscales,
- dispose de procédures et d'une organisation qui permettent la justification périodique des comptes, notamment par un rapprochement avec des confirmations externes et qui garantissent le respect du principe de séparation des fonctions et celui de la piste d'audit,
- établit chaque mois des comptes d'exploitation analytiques par centre de profit et services permettant de suivre les principaux indicateurs clés (activité commerciale, taux de marge, contrôle des frais...),
- établit chaque année, avant la clôture de l'exercice en cours, un budget par Direction. Dans le cadre de ce processus budgétaire, chaque service effectue un point sur les problèmes et décisions prioritaires concernant son activité et ses perspectives, ses ressources humaines, ses besoins d'investissements, ses niveaux de frais, etc.

Des comptes d'exploitation mensuels permettent de suivre l'évolution des budgets et de prendre les décisions correctives si nécessaire. Les services financiers assurent des contrôles fréquents et réguliers sur la fiabilité des données essentielles à

l'information financière en particulier le chiffre d'affaires, les flux financiers et la valorisation des stocks. Ces différents documents sont élaborés :

- sur la base d'un référentiel, de méthodes comptables et de règles de consolidation homogènes,
- selon des formats normalisés et actualisés,
- en s'assurant de la concordance des données comptables et des informations de gestion.

Evolutions et procédures mises en place sur 2007 :

- mise en place de l'externalisation du traitement des factures d'achat + gestion du work flow et comptabilisation automatique (basware),
- mise en place des audits trimestriels avec les commissaires aux comptes italiens,
- nouveau circuit des notes de débit grand import,
- informatisation de la gestion des immobilisations sur l'international.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes consolidés semestriels et un audit des comptes annuels, sociaux et consolidés. Les comptes de la société ont fait l'objet, jusqu'à présent, d'une approbation sans réserve.

Le Président du Conseil de Surveillance